

LE FIEF DE LA TOUR BOUVET

6 juin 2018



Château de la Tour

Le « château de la Tour » situé à Hauterive, belle maison bourgeoise et ses dépendances, fut édifié au début du XX^e siècle sur l'emplacement d'un domaine beaucoup plus modeste, lui-même issu d'un fief détaché de la seigneurie de Varey, qui s'étendait jusqu'à la rivière d'Ain. Ce domaine eut diverses appellations : « La Tour d'Hauterive », « la Tour Bouvet », « La Maison de La Morte » ou encore « La Tour de la Biguerne », selon les époques. Il est probable que la Tour d'Hauterive ait été construite à l'origine dans le but d'assurer la protection des

voyageurs et les marchands qui rejoignaient la Bourgogne par Pont-d'Ain, et la Suisse par Poncin, ainsi qu'un point de péage, où les marchandises qui transitaient sur les terres de Varey étaient taxées ; un autre contrôle se situait à Saint-Jean-le-Vieux, à l'embranchement de la route actuelle menant à Jujurieux, puis Genève.

Le pays étant plus sûr, le maintien d'une garnison à Hauterive n'avait plus d'intérêt pour le seigneur-baron de Varey. Aussi, le 24 février 1554 le prodigue Philibert de CHALANT, inféoda La Tour d'Hauterive aux frères Janus et Pierre BOUVET, écuyers de Poncin¹, avec les terres alentour et un droit d'eau. Cette charge supprimée, le péage fut cependant maintenu, affermé à des particuliers, jusqu'à la Révolution, à contre-courant des politiques de l'État.

Ce sont les BOUVET qui aménagèrent le premier moulin d'Hauterive, situé à l'emplacement actuel, avec une prise d'eau au lieu-dit *Le Gâ Foret*, soit *Le Gué Foret*², appelé aujourd'hui *la Gouille Ferrée*. Le débit de l'Oiselon étant insuffisant, on détourna une partie de l'eau du Riez depuis la sortie du Moulin de Sècheron, par un canal de jonction aboutissant à *La Planche Bouvet*, du nom du ponceau construit pour assurer la continuité du chemin entre Vieu et Varey.

On ne trouve pas d'autre trace de cette famille, sauf qu'en 1682, *les armes de la maison Bovet* figuraient encore dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux *costé Évangile*, c'est-à-dire côté gauche de l'autel³.

Quels furent ensuite les possesseurs de ce « beau domaine », composé de terres parmi les plus riches de la châtellenie ?

1 Source : *Topographie historique du département de l'Ain*, M. C. Guigue. Source de l'auteur non citée.

2 Du nom du mas de la famille Foret situé à proximité.

3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1576, f°52. *Fondation de messe par Claude Begoz et sa femme habitant au fief de la Morte*

Les époux LOMBARD

À la fin du XVI^e siècle les biens de La Morte appartenaient, à honnête Claude LOMBARD et Étienne SERROUX sa femme, un couple de petits bourgeois. Ils les hypothéquèrent pour partie, le 14 avril 1599 au bénéfice d'honnête François PERIN⁴ pour un prêt de 80 florins. L'appellation « La Morte » a pour origine un bras mort de l'Oiselon qui jouxte le domaine. Actuellement, elle forme une terre en contre-bas, protégée des crues aux limons nourriciers, par l'endiguement du cours d'eau.

En juillet 1600 lesdits époux LOMBARD habitaient encore en la Maison de La Morte à Haute-rive, lorsqu'ils reçurent un acte d'appel et de signification du seigneur abbé d'Ambronay, Claude de LA COUZ⁵.

En 1626, le propriétaire était noble André de MORNIEUX, juge à Belley. Les terres du fief étaient amodiés au métayer Claude ORSET dit LOUIS⁶.

Noble André de MORNIEU

Fils de Gaspard de MORNIEU et de Catherine SCARRON, baptisé à St Paul de Lyon le 14 avril 1592. Il épousa Ursule de Seyssel en 1623. Écuyer, seigneur de Chatillon et de La Morte, il fut docteur en droit en 1607⁷, puis avocat au bailliage de Belley, capitaine de Belley, et enfin juge⁸. Il décéda à Belley le 14 décembre 1642⁹.

Apparemment, André de Mornieu avait repris l'hypothèque concédée par les LOMBART, au bénéfice de Me François PERIN, praticien d'Haute-rive décédé en 1640¹⁰. Le 8 janvier 1643, sa veuve chargea¹¹ Me Philippe REVEL notaire royal au Pont d'Ain, de récupérer les 80 florins revenant à ses enfants.

L'affaire ne fut réglée qu'en 1647. On l'apprend par l'*Explication des statuts de Bresse, Bugey*, de Philibert Collet, page 339 : « Le 24 juillet 1647 on fit l'Arrêt d'ordre de la somme de 1976 livres douze sols représentée par Maître Philippe Revel Notaire au Pontdain pour racheter des biens provenant du sieur de la Couz & possédés par Antoinette Serroux. Laquelle somme fut distribuée aux créanciers. Revel y eut huit cent quarante Florins prêtés par le sieur Abbé de la Couz & Claude Lombard & à cette Antoinette Serroux, parce que l'adjudicataire des droits noms & actions du sieur de la Couz avoit fait cession de ces droits à Revel ». Rappelons que l'abbé décéda en 1614.

4 Honnête François Perin dit Laroche, originaire de Chenavel, père de Me François Perin, avait épousé Barbe FAURE (Source : testament de Me François Perin).

5 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1496, f°46.

6 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1515, f°529.

7 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1498, f°111. Appointements entre Perin Laroche et Claude Orset dit Louis)

8 Source : *La maison de Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire : d'après les documents originaux*, Tome 2, Marc de Seyssel-Cressieu, Allier frères, Grenoble, 1900, pages 72 et 403.

9 Source : Registres paroissiaux et testament coté H 519 aux Archives départementales de l'Ain.

10 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1525, f°99. *Testament de Me François Perin praticien d'Haute-rive*.

11 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1528, f°25. *Philippe Revel et Philiberte Desvignes, cession de droits*.

Philippe REVEL

Ce notaire était issu d'une vieille famille de marchands ou aubergistes de Pont-d'Ain et avait épousé Jeanne Brossard. Dans l'acte de baptême de son fils Laurent, à Bourg en 1627, il se déclarait greffier-commis du Prévost de Bresse. Puis en 1636, il était commissaire des douanes et notaire royal à Pont-d'Ain ; en 1653 et 1657, il cumulait les charges de procureur ès Cour au Bailliage de Bourg et celle de notaire royal *au Pont d'Ain*. Cependant les Revel résidaient principalement à Bourg-en-Bresse.

Sa fortune et sa notoriété lui permirent d'accéder localement aux affaires : il fut co-fermier *du Disme des bleds & chanvres du Mandement de Varey* en s'associant à Claude BLANCHON et Abraham VASSAUD, bourgeois, aussi de Pont-d'Ain en 1651. La cense de cette ferme était généralement passée pour l'année en cours ; elle se traitait directement avec l'Abbé ou son secrétaire. Chaque *prinse*, ou prise, se levait dans un secteur géographique particulier, que le fermier sous-traitait à d'autres personnes, plus proches du « terrain ». La part des produits récoltés selon les règles du monastère, restaient propriété du titulaire du *sous-acensement*, moyennant un prix en argent ou en marchandises, payé au fermier général des dîmes. En 1651, le paiement pour le sous-acensement des dîmes des cues¹² de *l'Escotey* et de *l'Abergement* se faisait *en la maison du sieur REVEL, appelée La Tour Bouvet*¹³.

Né sans doute autour de 1600, Philippe REVEL mourut très certainement avant 1672, année où sa veuve était en procès pour différentes affaires. Par ailleurs il est certain, comme nous le verront plus avant, qu'en juin 1670, le propriétaire de *la maison de La Morte ou de La Tour Bouvet* était un certain Claude BEGOZ, et que celui-ci habitait déjà à Hauterive lors du baptême de sa fille Claudine en novembre 1669. Philippe REVEL serait donc logiquement décédé vers 1669.

Claude BEGOZ

Il était le fils d'honorable Claude BEGOZ, lui-même fils d'honorable Claude, marchands et bourgeois *du Pont d'Ain*.

Son grand-père, Claude 1^{er} décéda avant le mariage de son fils, Claude II, avec Jeanne BURNOD d'Ambronay¹⁴ en 1621. De cette union, Claude II eut une fille : Marie Péronne qui épousa plus tard David Pacard de Neuville-sur-Ain. Sa femme décédée prématurément, Claude II se remaria avec Philiberte JOURDAIN. De ces secondes nocces naquirent quatre enfants : Claude III, Jean Baptiste, Françoise et Étienne. Claude II teste en 1652 : il lègue les coquettes sommes de 2000 livres à chacune de ses filles, et 30 livres pour aider à la réfection, fabrique et réparation de la chapelle de Pont-d'Ain. Cette indication pourrait signifier que l'édifice religieux, qui abritait le cœur de Philibert le Beau en bordure de la rivière d'Ain, détruit par la crue en 1623, n'était pas encore entièrement rebâti à cette date.

12 **Cue** : synonyme de queue, extrémité. Désigne une partie située aux extrémités du mandement. Il y avait également *la cue de Vieillard*.

13 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1534, f°106, f°108.

14 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1552, f°107. *Mariage entre honnête Claude Begoz et Jeanne Burnod d'Ambronay*.

Claude BEGOZ, troisième du rang, bourgeois originaire de Pont-d'Ain comme ses prédécesseurs, possédait le fief de la Morte et y habitait depuis 1669. En 1670, il entreprit de construire dans la cour de sa maison appelée *La Morte autrement la Tour Bouvet*¹⁵, un bâtiment avec logement pour son *grangier*¹⁶.

Les murs de ce nouveau bâtiment furent élevés par les maîtres maçons Benoît JANEAZ dit TOLLIER de Varey et Pierre ARMAND GALLION d'Hauterive. Les fondations étaient déjà prêtes. Le projet avait un volume de 30 pieds de long et 15 de large environ, et 12 pieds de hauteur, soit 10 mètres, par 5 mètres, et 5 mètres d'élévation. Le travail des maçons fut rémunéré à raison de 50 sols pour chaque toise¹⁷, hors prix des matériaux fournis par ledit BEGOZ.

Puis Claude BEGOZ fut agent du seigneur marquis de St Maurice¹⁸ : en 1675, il commanda aux maîtres maçons Pierre Armand Gallion d'Hauterive et César Démias de La Route, la construction de murailles pour clore le logis de son employeur.

Claude BEGOZ avait pour femme Claudine Françoise BAUDET, qui fut marraine au baptême d'Anthelme GORRATY de Saint-Jean-le-Vieux en 1677 : c'est dire l'estime dont jouissaient ces bourgeois dans leur paroisse d'adoption. Les BEGOZ eurent quatre enfants, dont trois filles qui épousèrent de bons partis :

- Philiberte, qui épousa Emmanuel Philibert RUFFIN, écuyer, seigneur de la Biguerne et de la Verdatière, future héritière du fief de son père.
- Claudine baptisée à Saint-Jean-le-Vieux le 10 novembre 1669, qui épousa Benoît Hureville de Ceyzériat.
- François baptisée à Saint-Jean-le-Vieux le 25 août 1675, dont on perd la trace.
- Marie Françoise, qui épousa Jean Baptiste Goiffon de Ceyzériat.

Très estimé et respecté des habitants d'Hauterive, Claude BEGOZ était leur syndic et *péréquateur*¹⁹ en 1675. Les candidats qu'il proposa furent préférés, plutôt que d'autres, pour lui succéder²⁰.

Outre le vaste domaine entourant la maison de la Morte, Claude BEGOZ était propriétaire de plusieurs terres ou prés d'aires importantes : Pré Blanc, Le Plâtre, englouti par l'Ain depuis ; le pré dit de Gorge Noire et le pré Fraysier à La Route ; le pré du Noyer et celui des Teppes.

Sur leurs vieux jours, les époux BEGOZ fondèrent en 1682 une messe à l'honneur de la confrérie du très saint Sacrement de l'Autel dont ils étaient membres. L'office devait se faire tous les troisièmes jeudi de chaque mois en l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Vieux. En juin de la même

15 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1552, f°107. *Prix fait pour Claude Begoz.*

16 **Grangier** : ou *granger*, synonyme de métayer.

17 **Toise** : employée ici comme abréviation de *toise-cube* qui valait 216 *pieds-cubes*, soit près de 7,4 mètres-cubes, en prenant la toise à 1,95 m (canton de Poncin).

18 Il s'agit de Pierre Perrachon, orfèvre à Lyon, qui acquit une charge de conseiller secrétaire du Roy en 1655, fit la reprise de fief du marquisat de Varambon le 19 décembre 1657. (Nobiliaire du département de l'Ain de Jules Baux).

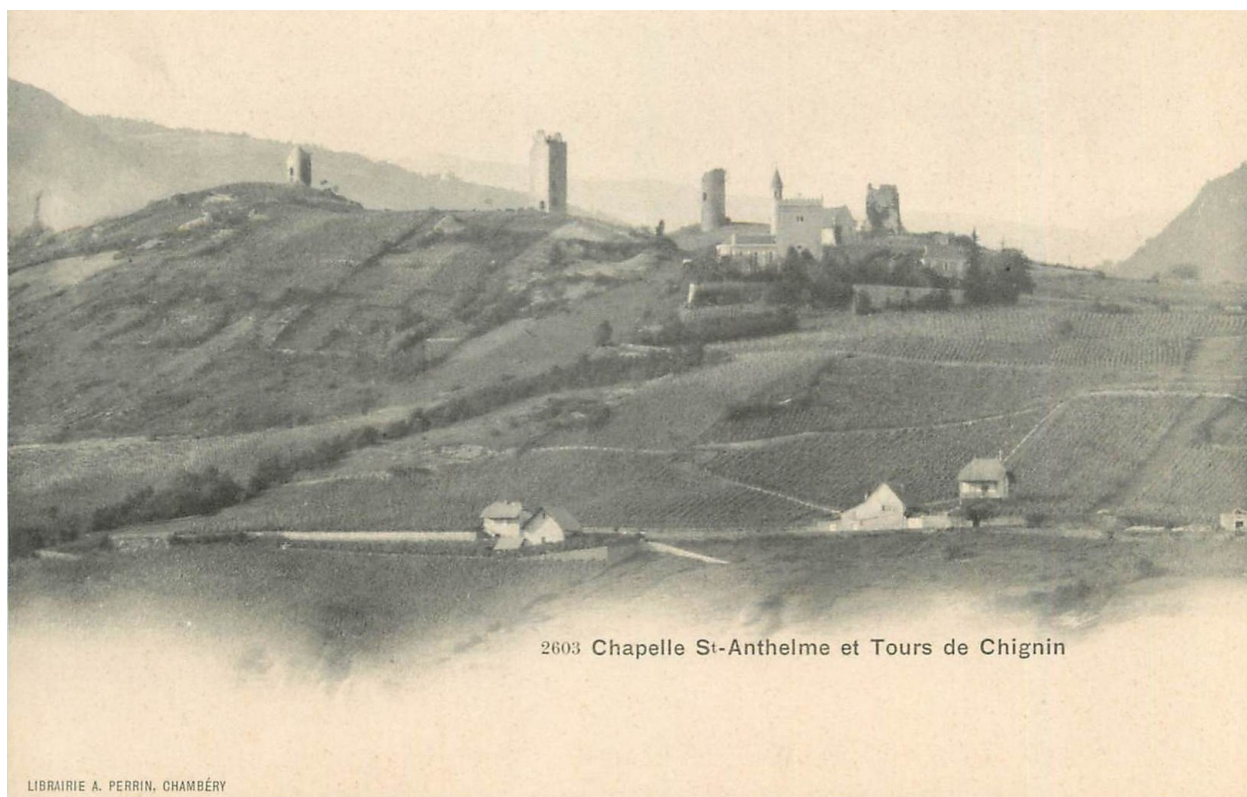
19 **Péréquisiteur** : était chargé d'établir le rôle des tailles d'une communauté.

20 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1571, f°48-*Nomination des syndics d'Hauterive.*

année, Claude BEGOZ fait un prêt à Emmanuel Philibert RUFFIN, pour rembourser des intérêts dûs à sa belle-sœur, Marguerite Bezault... Puis les époux BEGOZ décèdent.

Leur fille Philiberte hérita du fief d'Hauterive. L'endettement excessif de son mari explique sans doute le fait qu'ils s'étaient mariés sous le régime de la séparation de biens. La différence d'âge entre les époux semble importante. Emmanuel Philibert résidait fréquemment à Chambéry où il avait un grand nombre d'affaires à régler. Philiberte, fondée de pouvoir, gérait le patrimoine que son mari possédait dans le mandement de Varey²¹. Il ne négligeait pas sa famille et ses amis pour autant. Dans une courte lettre, datée du 18 avril 1699, il termine : *Je vous prie d'assurer Madame Calamard de mes respects et vous recommande le petit Joseph*²². *Adieu, conservez-vous et me croyez toujours votre fidèle époux. Signé : de la Biguerne.*

Emmanuel Philibert RUFFIN décéda toutefois à Saint-Jean-le-Vieux le 6 octobre 1707, à l'âge d'environ 63 ans. Sa femme conserva l'usage du titre : « Madame de la Biguerne », mais n'hérita pas du passif successoral de son mari. Cependant, Joseph était encore enfant, lorsqu'elle décéda à son tour, le 1^{er} août 1708, dans sa maison de la Morte à Hauterive. Elle était probablement âgée d'environ quarante ans.



Les vieilles tours de la Biguerne à Chignin-Collection particulière

21 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1583, f°97-1694-Convention et cultivage pour Madame de la Verdatière.

22 Il s'agit de Joseph Ruffin, leur fils.

Joseph RUFFIN de la Biguerne

Lorsque le dernier des parents d'un enfant mineur décédait, le droit imposait que la Justice royale pose les scellés et fasse un inventaire des biens constituant l'hoirie. L'éloignement du Bailliage de Belley fit que cette opération ne fut faite qu'avec un certain retard. Les officiers seigneuriaux locaux suppléèrent à cet inconvénient en posant eux-mêmes des scellés provisoires, en attendant l'arrivée du lieutenant du Bailliage, le 13 août. Un extrait du procès verbal de la visite²³ donne un aperçu assez détaillé de l'ameublement d'une maison bourgeoisie locale de cette époque, avec la description des dépendances à vocation agricole.

André Balme escuyer seigneur de Ste Julie Conseiller du Roy Lieutenant Général Civil et Criminel au balliage de Beugey commissaire enquesteur et examinateur et aux inventaires en inceluy, scavoir faisons que sur l'advis à nous donné du décès de Dame Philiberte BEGOZ veuve de Philibert Emannuel RUFFIN de la Bigerne vivant escuyer, arrivé environ le premier du mois dans le lieu d'Aulterive, laquelle avait laissé un enfant pupil ce qui nous avait obligé de nous transporter dans la maison ou laditte Dame est décédée avec Me Jean Claude Grossy Procureur du roy audit bailliage, Me Pierre Lanin Commis Greffier en iceluy, ayant à nostre suite Me Anthelme Dufort huissier audiencier audit balliage à l'effet de quoy nous serions party le douze du mois et arrivé au lieu de Saint-Jean-le-Vieux le lendemain treize sur le midi ou nous aurions pris pour logis le Lyon d'Or, et ensuite nous serions acheminé dans ladite maison où estant arrivé nous avons trouvé Sieur Jean-Baptiste Goiffon auquel ayant fait connoistre le subict de notre transport il nous auroit déclaré estre oncle maternel de JOSEPH DE LA BIGUERNE escuyer fils pupil de la dite feu dame, et que les officiers locaux de la terre de Varey auroient apposés les sceaux en ladite maison après le décès de ladite feu dame, et estant entré en icelle nous avons trouvé une chambre dans laquelle nous y avons trouvé un coffre bois noyer sur la serrure duquel lesdits sceaux ont estés apposés, et que nous avons fait croiser. S'est trouvé pareillement dans laditte chambre un buffet à l'entique à deux layettes²⁴ seulement bois noyer, un miroir dont la glasse est d'environ un pied d'autheur à cadre noir, deux fusils montés à l'antique, trois tableaux de famille et de différentes grandeur une petite table bois noyer, quatre petites chaises couvertes d'une toile presque louzée²⁵ Un chenet, une paile à feu et une crémaillère un pot de feut de moyenne grandeur avec son couvercle, un lict bois noyer garny d'un viel drap rouge sur lequel il y a des bandes de galons ronds et des franges aux coussins de la mesmes couleur un matellat, un chenet de plume²⁶ et la garde paille²⁷. De la ditte chambre nous sommes passés dans celle du costé du levant ou il s'est trouvé un lict bois noyer garny de son matellat d'un chenet de plume et garde paille avec son tour de lict, d'un cadis²⁸... fort louzée, trois grandes chaises et une petite bois noyer, une autre chaise propre à tenir du scel²⁹, un chenet a pommeaux de cuivre, semblable à celui-ci-dessus, quatre vieux ta-

23 Source : Archives départemetales de l'Ain, 25B n°237. *Scellés Begoz-de la Biguerne.*

24 **Layette** : tiroir

25 **Louzée** : comprendre « usée ».

26 **Chenet de plume** : édredon.

27 **Garde paille** : paillasse.

28 **Cadis** : petite étoffe très résistante.

29 *Il s'agit de sel, bien-sûr !*

bleaux très louzés et un vieux coffre dans le quel il n'y a que le linge dudit pupil avec deux chandeliers de cuivre, un fer propre à passer du linge, un habit de ladite défunte de serge de mante³⁰ presque neuf, un autre manteau et juppe de cadit noir fort louze, deux couvertures de lict fort louzées, l'une de toile blanche piquee et l'autre de laine teinte en rouge. Estant passé dans l'endroit au dessus dud... Il s'y est trouvé deux petites chaises et une grande bois noyer et deux vieux tableaux. Dans un endroit séparé de ladite entrée s'y est trouvé un chauderon de mesure tenant environ un sceau et demy, un petit poelon de cuivre, un culier³¹ et une écumoire de fer et une marmite de fer avec son couvercle, et une broche. Nous sommes ensuite montés dans le grenier et nous y avons trouvé les linges suivants : six draps de lict fort lousés toile commune, dix serviettes a la petite Venise³², quatre nappes toile cordée cinq chemises pour femme toile commune, deux draps de lict semblable toile et quatre serviettes fort louzées. A costé dudit grenier s'est trouvé un cabinet soit séparation faite avec des aixs³³, sur la serrure duquel les dits sceaux avoient estés apposés que nous avons fait croizer avec le scellé du dit balliage. Nous sommes ensuite descendu dans une petite chambre du costé du septentrion dans laquelle il s'y est trouve qu'un petit coffre bois sappin sur la serrure duquel les sceaux avoient esté apposés que avons pareillement fait croizer, s'y est aussy trouvé, une table bois noyer, propre à faire du pain, un lict bois noyer garny seulement d'un tour de tapisserie de Nantua³⁴, une garde paille, un chenet de plume et une couverture piquée de toile peinte en indienne un buffet bois noyer pour tenir de la vaisselle fort louzée, un rouet à filler et une grande chaise bois noyer. Nous sommes ensuite descendu dans les bas et caves de laditte maison ou nous y avons trouvé trois tonneaux, deux remplis et l'autre à moitié de vin poussé³⁵ de la teneur, les trois d'environ sept asnées, deux petits tonneaux et cinq autres un peu plus grands et vuides, un entonnoir à encaver le vin. De laditte cave nous sommes passés dans un bas à costé d'icelle dans lequel il s'est trouvé une table en ovale de quatre pieds de long, en bois noyer, et avec quatre chaises bois noyer, une petite table avec des tretteaux pliants, d'une pioche, une paille de fer et deux volands³⁶. Ayant ensuite trouvé la cour, nous sommes allés dans l'escuyrie ou il s'est trouvé deux mères vache poil blanc et une génisse poil rouge. Estant de laditte escuyrie monté au grenier à foing il s'y est peu trouvé : la quantité d'environ deux cent quintaux de foin tant vieux que nouveaux qui sont tous les effects trouvés dans laditte maison lesquels sont inventoriés ainsy que lesdits sceaux ont estés remis à la garde dudit Sieur Goiffon qui s'en est volontairement chargé de tout quoy avons dressé le présent procès verbal pour valloir et servir ce que de raison audit lieu d'Aultherive d'où nous nous sommes ensuite retirés audit lieu de st Jean le Vieux. Ayant le présent esté signé par ledit Sieur Goiffon, le procureur du Roy, nous, notre greffier et l'huissier.

30 **Mante** : grande couverture de lit en laine.

31 **Culier** : tube souple.

32 **Petite Venise** : tissu damassé qui provisionnait de Flandre.

33 **Aix** : Planches.

34 **Tapisserie de Nantua** : sorte de grosse toile tissée en fils en poil de bœuf. (Voir Rouyer)

35 **Vin poussé** : vin moisi.

36 **Volland** : soit voland, terme local désignant une faucille.

On peut consulter dans ce dossier coté, tous les éléments concernant les tergiversations du conseil de famille, ainsi que les correspondances. La seule famille proche que possédait le petit Joseph était ses tantes du côté maternel, bien dotées. Cependant ces bourgeois cupides dédaignèrent s'occuper de l'orphelin, l'estimant *de peu de biens* ! On envisagea même de le confier aux voisins... qui était la famille du métayer. Quelle moralité ! Ses deux tantes disposaient des ressources de la bourgeoisie aisée : Claudine Marie comme femme de Benoît Hureville, maître chirurgien et bourgeois de Ceyzériat, et Marie-Françoise comme épouse de Jean-Baptiste GOYFFON, procureur en la Justice de Pont d'Ain. Finalement, contraint par la Justice royale du Bailliage, le procureur de Pont-d'Ain fut désigné tuteur de l'enfant.

Fin septembre 1708, Les biens de l'héritier *présomptif* Joseph RUFFIN de la Biguerne furent amodiés par son oncle et tuteur, à Claude Fornier, marchand d'Hauterive, et Antoinette Armand Gallion sa femme. Le patrimoine amodié du jeune Joseph consistait en les *bâtiments et maison d'habitation, grange, écurie, volière et clos attenant, le tout appelé La Tour Bouvet, prés et terres, avec toutes les appartenances et dépendances quelconques, comme aussi les vignes situées au vignoble de Saint Germain d'Ambérieu, appelées La Cave, avec le grangeon cuves et pressoir qui sont dedans et en bon état*³⁷.

Malgré ces déboires, l'enfant eut par la suite de bons rapports avec sa famille maternelle qu'il honora par une belle carrière militaire, conforme à la noblesse héritée de son père : écuyer, seigneur de la Tour Bouvet, il fut chevalier de Saint-Louis, commandant du fort royal de Saint-Elme de Collioure et garde du corps du roi. Remarquons à ce sujet, que dans *l'Armorial Historique de Bresse* du Révérend Dumesnil, se trouvent quelques confusions dans les générations, la filiation et dans l'origine de la propriété d'Hauterive.

De par son héritage, Joseph BEGOZ devint *patron de la chapelle érigée dans l'église de St Jean le Vieux sous le vocable de ND de Lorette, saint Roch et saint Nicaise*. Il y nomma³⁸ comme recteur le 9 septembre 1719 son parent, *Mre Francois Begoz, docteur en théologie, archiprêtre de Chalamont et de Sandrans, chanoine de l'église collégiale de Montluel*. Puis en 1721, il remit de l'ordre dans le patrimoine hérité des Begoz, en retirant d'honnête Claude PONCET, maréchal-ferrant d'Hauterive, une terre située en Pré Blanc, que sa mère avait *relâchée* audit PONCET en échange d'un prêt de 70 livres qu'il remboursa³⁹.

En 1749, alors qu'il avait dépassé la cinquantaine, Claude BEGOZ demeurait au fort de *St Elme en Roussillon* dont il était *gouverneur*. On l'avait décoré de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et se disait seigneur de la Biguerne. Étant donné qu'il avait rarement l'occasion de revenir s'occuper personnellement de ses affaires, Monsieur de la Biguerne avait désigné son cousin Philibert Goiffon, bourgeois et marchand de Ceyzériat, comme son procureur général et spécial⁴⁰. Les

37 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1603, f°104-Bail à ferme pour Jean-Baptiste Goiffon châtelain de Ceyzériat.

38 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1605, f°51-*Prise de possession de la chapelle de la Biguerne pour Mre Francois Begoz*.

39 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1606, f°23-*Quittance pour Joseph Ruffin, seigneur de la Tour Bouvet*.

40 Acte reçu Me Blanchon notaire à Ceyzériat *le neuf octobre mil sept cent quarante-huit, contrôlé à Bourg par Bergier commis le vingt-trois* – Voir le contenu de l'acte coté 3E 1625, f°200.

fermiers assuraient la gestion des biens, et levaient annuellement la Dîme accoutumée sur les récoltes des terres adjointes au fief, comme le seigneur l'aurait fait pour son propre compte. Les précédents fermiers étaient Augustin GIRARD et sa femme Catherine ORSET. Le mari décéda en 1738 à l'âge de 35 ans ; son épouse ne pouvant assumer la charge de cette ferme, de nouveaux fermiers : sieur Claude ORSET marchand d'Hauterive et Joseph ARMAND TISSERAND laboureur dudit lieu, furent désignés. Cependant, suite à un différent apparu entre le bailleur et Catherine ORSET, un acte d'état des bâtiments de La Tour Bouvet et d'Ambérieu fut établi le 20 décembre 1749⁴¹. La visite se fit avec les maîtres charpentiers Joseph ROUX et Claude BILLON des villages de Saint-Jean-le-Vieux et Hauterive.



Fort Saint Elme à Collioure - Collection particulière

Après avoir visité la vigne et le vieux grangeon d'Ambérieu appelé le Grangeon de La Caire, ils procédèrent à l'inspection des bâtiments d'Hauterive. On constate, à la lecture de ce document, que l'ensemble des bâtiments étaient tous couverts de tuiles et qu'un mur de clôture cernait l'ensemble. On distinguait deux corps de bâtiment : celui réservé au grangier et celui du maître.

On entrait dans la maison du grangier par une porte couverte d'un auvent soutenu par des piliers de bois bancales. Le bâtiment d'une longueur totale de 22 pieds au faîtage, comptait une loge à poutres, apparemment côté nord, et une étable côté sud, avec une crèche, et sur l'étable des sous-pieds, sorte de chevrons servant de plancher imparfait, où s'entassait le foin dans les combles. Entre les cochons et les bovins, se trouvait l'unique pièce, ou chambre, servant d'habitation à la famille du grangier. On puisait l'eau dans la cour.

41 Archives départementales de l'Ain, 3E 1625, f°200 – Acte d'état des bâtiments à Ambérieu et Hauterive pour Mr de a Biguerne.

Quant au grand bâtiment du maître, il se composait au rez-de chaussée d'une cuisine, d'une petite pièce côté matin, de la « chambre du four » avec un plancher et une cave aussi à l'Est. On accédait à l'étage par un escalier de pierre qui desservait trois pièces carrelées dont l'une était assez vaste pour être éclairée par plusieurs fenêtres. La seconde était plus petite, et la troisième en appentis sur la cave disposait d'unâtre ; elle s'éclairait par plusieurs fenêtres. De l'étage, on dominait la toiture du lavoir et celle de la cuisine. Un colombier était attenant au bâtiment. Cette gentilhommière paraît bien modeste, au vu de la bâtisse actuelle, mais cela semble être conforme aux usages du XVIII^e, et comparé au logement du grangier : quel luxe !

Benoît ARMAND TISSERAND décédé, Claude ORSET prend la ferme avec le fils du défunt, Benoît, en 1755. À partir de cette date nous perdons la trace de Joseph BEGOZ. Son successeur sera Claude Louis ORSET.

Claude-Louis ORSET de LA TOUR

Claude-Louis ORSET était fils de Me Jean Baptiste ORSET, originaire d'une famille de bourgeois, marchands à Hauterive, et de Félicité BÉRARD, originaire de la Cueille, paroisse de Poncin. Jean ORSET, fut d'abord châtelain de Châtillon de Cornelle, puis notaire et procureur en la Justice de Varey. Il habitait dans l'ancien logis de Claude Bachod à Saint-Jean-le-Vieux.

Après des études de droit, son fils Claude Louis débuta en tant qu'avocat en parlement et aux Cours de Lyon ; il portait le titre d'écuyer en 1776. Il fut nommé conseiller de la Sénéchaussée et Présidial de Lyon, le 8 décembre 1777. Pour parfaire la marque de son ascension sociale, il compléta son patronyme par « de LA TOUR », en référence au fief de la Tour Bouvet qu'il avait acquis. Le 14 mars 1789, il assistait (n°161) à l'Assemblée de la Noblesse du Lyonnais ⁴². Après avoir subi les aléas de la Révolution, il décéda le 20 décembre 1796. Son fils Jacques Victor hérita du domaine.

Les successeurs au XIX^e et début du XX^e siècle

Jacques Victor ORSET de LA TOUR, ancien entrepositaire des tabacs à Bourg-en-Bresse, couvert de dettes en 1844, vendit le 24 décembre ses propriétés de Saint-Jean-le-Vieux, Ambronay et Pont-d'Ain, à Mr Étienne-Léopold BROLEMANN négociant à Lyon⁴³. Jacques Victor ORSET de LA TOUR décéda à Saint-Jean-le-Vieux le 4 mars 1846 à l'âge de 63 ans. L'ensemble des hypothèques n'étaient cependant pas entièrement purgées, car son fils Augustin (1816-1862), juge d'instruction à Lyon, dut se séparer en 1857 d'une maison située rue Teynière à Bourg-en-Bresse, acquise par son père en 1842⁴⁴.

Par la suite, le domaine d'Hauterive se transmet durablement dans la même famille :

- Mr BROLEMANN (1809-1862) et sa femme, Quirine Pauline Hélène CAZENOVE » (1826-1903) ;

42 Source : *Catalogue des gentilshommes de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, édition H. Champion, Paris, 1908.

43 Voir l'annonce judiciaire du Journal de l'Ain du 3 février 1845, page 4.

44 Voir la déclaration d'acquisition publiée dans le Journal de l'Ain du 20 mai 1857, page 4.

- Mme veuve BROLEMANN, qui épousa en secondes nocces, en 1865, Louis Antoine Jules LIQUIER (1824-1890).
- Puis leur fille, Mathilde Hélène Elfride LIQUIER (1866-1951), qui épousa en 1887 le comte Gustave Hubert de BONNEFOY (1856-1933).

Marie Claude Guigue écrit dans sa *Topographie historique du département de l'Ain*, que la grosse tour *de la Biguerne*, existait encore en 1867 : pourtant nous ne l'avons jamais vu mentionnée dans d'autres écrits, ni antérieurement, ni postérieurement...

Les constructions actuelles, c'est-à-dire, la grosse maison bourgeoise, l'habitation du cocher, la sellerie et la serre, furent construits par Gustave Hubert de BONNEFOY peu avant 1906⁴⁵. Le domaine de la Tour est une propriété privée dont l'accès est interdit au public.

45 Source : matrice du cadastre napoléonien, propriétés bâties, 1882-1911.